



Datar



COESIONET

RESEAU DE RECHERCHE SUR LA COHESION ET LES TERRITOIRES EN EUROPE

## Groupe de travail 4 « Services d'Intérêt Général et cohésion »

### Compte rendu du séminaire du 27 juin 2011

#### « Services d'intérêt général et cohésion économique, sociale et territoriale : les acteurs de la société civile – organisations syndicales, représentants des utilisateurs »

Table ronde animée par Pierre Bauby avec :

- Anne-Marie Perret, Présidente de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP)
- Michel Mercadié, Secrétaire d'EAPN France (European anti-poverty network), Membre du Conseil d'Administration de la Plate-forme sociale européenne

\*\*\*

#### **Ouverture de l'atelier et introduction (Pierre Bauby)**

Après avoir, au cours des séminaires précédents, étudié les rapports entre Services d'intérêt général (SIG) et politique européenne de cohésion avec toute une série d'acteurs institutionnels et de chercheurs, notre séance est consacrée à des acteurs que l'on écoute et entend moins souvent et qui sont pourtant essentiels : d'une part les utilisateurs des SIG, ceux pour lesquels ils sont conçus, définis et organisés ; d'autre part les personnels des services, qui contribuent directement à la prestation du service.

\*\*\*

#### **Anne-Marie Perret, Présidente de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP)**

Je voudrais vous présenter aujourd'hui la [Fédération syndicale européenne des services publics](#) (FSESP) dont je suis la présidente depuis 2005, réélue en 2009, et avec un mandat qui va prendre fin en 2014.

La FSESP est l'une des 12 fédérations de la [Confédération européenne des syndicats](#) (CES) et la plus grosse fédération au sein de cette confédération européenne. La FSESP est reconnue comme partenaire social au niveau européen au titre des dispositions du traité sur l'Union européenne. Nous avons donc des possibilités d'établir des comités de dialogue sectoriel et nous sommes également parties prenantes dans



les comités d'entreprises européens. Il y a environ 250 syndicats affiliés (plutôt des fédérations ou regroupements, liés aux différents types de fonction publique ou aux entreprises publiques de réseau). Nous avons 8 millions de membres dans 47 pays ce qui correspond en gros à ce qu'est le Conseil de l'Europe. Ainsi, une grosse partie de la politique de notre fédération se concentre sur l'Union européenne, mais en même temps nous ne délaissons pas « les pays du voisinage ».

Autre élément important : au sein de notre fédération nous avons plus de 68% de membres féminins. Cela pose le problème des salaires, en particulier des salaires minimum en Europe. Or bien souvent, dans les services publics, par rapport aux niveaux de qualification, on trouve à la fois des qualifications très élevés (par exemple dans le secteur de la santé), mais aussi des emplois des femmes (aides soignantes, etc.) qui subissent les effets de la crise.

Quant aux organisations syndicales françaises qui sont affiliées à la FSESP, il y a la [CFDT](#), la [CGT](#), [FO](#) et [l'UNSA](#).

Nous avons deux fois par an le Comité exécutif, sous l'égide de la secrétaire générale et de la présidente. Notre représentativité est devenue plus grande que le niveau de l'UE et il faut donc dépasser une politique centrée sur l'Union européenne, donc ce qui est comité social sectoriel, comité d'entreprise européen. Quand on parle de cohésion économique, politique, sociale, territoriale, cela a véritablement un sens, même si cela devient beaucoup plus difficile et beaucoup plus flou en termes d'intégration quand il s'agit de travailler avec nos collègues de Russie, de l'Ukraine, de Belarus, de Moldavie, des Balkans, etc. Pour ceux qui font partie de l'Espace économique européen (EEE) un accord conclu au niveau UE aura aussi un impact, mais pas sur les pays du voisinage. Et pourtant, quand on pense à la Russie, aux entreprises publiques, aux réseaux de gaz, de pétrole, d'électricité, etc., cela pose des questions. Pourquoi est-on allé jusqu'en Asie ? Tout simplement parce que nous avons fusionné avec la partie paneuropéenne de l'[Internationale des services publics](#) (ISP). Je dois rappeler ici qu'il y a plusieurs étages dans le syndicalisme : le local au niveau de l'entreprise, le national au niveau des confédérations, l'europpéen – la CES, et le syndicalisme international avec la [Confédération syndicale internationale](#) et les fédérations correspondantes au niveau mondial. La partie paneuropéenne de l'ISP s'est détachée de l'ISP pour fusionner avec nous au sein de la FSESP.

Nous avons plusieurs champs de compétence en termes de couverture géographique, de secteurs et des compétences transversales.

Les compétences sectorielles sont au cœur de notre métier. C'est peut-être à ce niveau là aussi que le lien peut se faire entre ce que nous faisons et les questions de cohésion économique, sociale et territoriale. Nous sommes en charge de quatre secteurs et à chaque secteur va correspondre ce que nous appelons un comité permanent par branche, avec également deux réunions par an de tous les acteurs d'un secteur donné : la santé (ce qui correspondrait en France à la fonction publique hospitalière) et les services sociaux, l'administration locale et régionale, les administrations (la fonction publique de l'Etat et les fonctionnaires européens, eux-mêmes organisés à l'intérieur de plusieurs organisations syndicales dont une - l'[Union syndicale fédérale](#) - est membre associé en tant qu'observateur de la FSESP), et le secteur des entreprises publiques, les entreprises de réseau (secteurs de plus en plus privatisés, mais qui selon nous doivent rester dans le domaine public parce que cela touche le problème de la précarité, de la pauvreté, de la citoyenneté européenne, de l'accès à des services publics de qualité).

**Compétences sectorielles.** Je passe en revue les quatre comités permanents [*voir présentation jointe*] mais je voudrais remarquer avant que c'est grâce à l'Europe que s'est tissé le lien entre les syndicats européens et ce qu'on appelle en général les ONG. D'autre part, les discussions ne sont pas faciles, chacun vient avec ses traditions nationales et on n'est donc pas forcément sur la même ligne au départ, il faut construire un compromis, ce qui est d'ailleurs propre à l'Europe.

*Santé et services sociaux.* On est interrogés en tant que partenaires sociaux et on a souvent des réponses à donner lorsque la Commission lance des livres verts, les livres blancs, avant de s'engager vers des directives ou des règlements. Et dans ce cas on recherche notamment des réponses conjointes. Conjointe veut dire que cela se fait avec notre partenaire naturel – l'organisation des employeurs du secteur

hospitalier avec lequel nous avons déjà conclu un accord qui est devenu une directive sur les blessures par objets piquants et tranchants, qui concerne aussi bien les services de santé que les services sociaux. Une autre directive qui nous a créé pas mal de soucis a été la directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. En général, la vision que donne la Commission c'est celle de la concurrence libre et non faussée, du marché unique et nous, en tant que syndicats, on cherche à assurer un maximum d'équilibre entre les règles de la concurrence et ce qui va impacter nos propres membres et les citoyens. L'approche de la Commission par rapport à cette directive était exclusivement la libre circulation des services, des personnes. Or nous connaissons le phénomène du tourisme médical, sauf qu'il est dans un seul sens, et d'ailleurs c'est de là qu'il est parti le processus. En fait, c'est souvent un arrêt de la Cour de justice qui déclenche le processus. Dans ce cas il y a eu plusieurs, mais l'un a été le déclencheur de cette directive : une personne (Madame Watt) qui désespérée d'avoir à attendre des mois, voire des années, pour être opérée, a passé d'Angleterre en France et s'est fait soigner. En vertu d'une charte signée entre des Etats européens, quand on est soigné dans un autre Etat on est couvert par une convention. Le problème est qu'au moment où on va au-delà d'une convention, quand on adopte un texte de loi qu'on transpose dans le droit national il faut estimer l'impact que cela peut avoir. Pour 1% de patients qui faisaient non pas seulement du tourisme médical mais qui venaient se faire soigner on adopte un texte législatif sans se préoccuper de savoir l'impact que cela peut avoir sur le système de sécurité sociale, sur le problème de remboursement (parce que c'est pris en charge normalement par le pays d'origine). Or là aussi il a fallu faire du lobbying et donc on a travaillé aussi avec les employeurs d'HOSPEEM pour développer nos préoccupations. On passe également par le relais de la CES de manière à exercer un poids maximum dans les discussions avec la Commission.

Un autre thème qui lui aussi est largement transversal et qui touche beaucoup les professions de santé est la révision de la directive sur le temps de travail, où si l'on suivait nos amis anglo-saxons nous pourrions avoir des semaines de travail de 65 heures. Cela aussi, sur le plan syndical, est préoccupant et on a engagé beaucoup de travail, moins avec les employeurs, notamment britanniques, mais beaucoup plus avec les membres du Parlement européen.

Par rapport aux services de soins de santé pour les personnes âgées, autre thème très important, qui revient en permanence, on fait un travail conjoint de comité permanent à comité permanent parce que là aussi il y a la notion de cohésion territoriale et de proximité. Donc on peut travailler ensemble à l'intérieur même de notre fédération européenne en lien entre santé, services sociaux et le comité administration locale et régionale.

Enfin, une autre chose qui nous fâche et qui pour l'instant piétine, est de savoir ce qu'on fait des services sociaux. En 2005-2006, la fameuse directive Bolkestein – la directive services – a exclu les services sociaux ; néanmoins, ce n'est pas aussi net que cela et donc ce qui sort quelque part par la porte a tendance à revenir par la fenêtre.

*Le comité administration locale et régionale.* Le premier sujet d'étude et de préoccupations est que c'est l'un des secteurs où, au niveau territorial, la crise économique a un impact très fort et on va donc développer un thème qui est devenu l'une de nos revendications majeures – la fiscalité, le problème budgétaire. De fait, l'UE fonctionne de moins en moins sur ce que l'on appelle la méthode communautaire et de plus en plus sur l'intergouvernemental. Les Etats membres ont repris la main par rapport à ce qui avait été mis en route par les pères de l'Europe. On retrouve un thème central avec santé et services sociaux sur les soins aux personnes âgées, celui des marchés publics, parce qu'il va y avoir une révision de la directive, ainsi que les partenariats public-privé, parce qu'on voudrait là aussi avoir une évaluation, avec les cotés positif et négatif. Nous, on a le sentiment qu'il y a plus de négatif que de positif, mais il manque une évaluation indépendante qui nous permette de nous faire une idée et d'orienter à nouveau les travaux de la Commission vers les partenariats public-public. Il y a également le changement climatique qui est un enjeu majeur en termes d'emploi, notamment au niveau des collectivités territoriales parce que de plus en plus on a des règles sur les effets de gaz à effet de serre, les émissions de CO2. On essaie d'être là aussi non seulement réactifs mais prospectifs. Et dans ce comité nous avons aussi une place consacrée aux pompiers, une corporation, dont certains, dans certains pays,

n'ont pas le droit de se syndiquer et, à partir des avancées au niveau de la CES, on a mis au point une brochure sur les questions d'hygiène, de santé et de sécurité.

En ce qui concerne les administrations nationales et européennes, si on avait jusqu'à présent un comité de dialogue social sectoriel pour la santé et les services sociaux (entre employeurs publics et notre fédération), de dialogue social sectoriel pour un certain nombre d'entreprises publiques, on n'en avait pas pour les administrations nationales. Cela peut se comprendre par rapport à la souveraineté et par rapport à la fonction publique régaliennne. Et d'ailleurs on n'était pas les derniers sur le plan français à dire non à un comité de dialogue social sectoriel. Mais les choses ont évolué non seulement du côté syndical et en décembre 2010 nous avons mis en place un comité de dialogue social sectoriel pour aborder ensemble les différents défis de la fonction publique d'Etat, qui d'ailleurs ne couvrent pas tout à fait les mêmes champs selon les pays (par exemple, depuis les années 1960 les suédois ont complètement décentralisé et leur fonctionnaires sont devenus des agents publics qui dépendent d'une commission centrale chargée d'une négociation collective ; tout le monde est passé sous le régime des conventions collectives et cela nous pose problème à nous « super conservateurs » de la fonction publique de carrière, d'Etat - mission régaliennne de moins en moins, externalisation de plus en plus) et les débats ne sont donc pas forcément faciles. Par contre, ce que nous avons tous en commun ce sont les coupes budgétaires qui ont irrigué, curieusement, toute l'Europe. La crise a démarré par une crise financière, les banquiers en général nous ont mis dans un sacré bazar, et les fonctionnaires, plus généralement l'ensemble des citoyens, paient pour les banquiers qui continuent à s'offrir des bonus absolument formidables. D'où l'idée de réagir et de proposer une Charte pour une fiscalité juste et progressive qui a fait l'objet entre autres de débats y compris au plan national dans la perspective 2012. Plus généralement, nous essayons de voir si on ne pourrait pas mettre au point une taxe sur les transactions financières et développer la lutte contre la fraude fiscale. Mais pour cela on a aussi besoin d'avoir des moyens, souvent des moyens humains ; or si vous réduisez les effectifs, si vous ne remplacez pas un fonctionnaire sur deux ou sur trois, si vous réduisez les salaires des fonctionnaires, comment on va faire avec tous les corps d'inspection ? C'est vraiment l'Etat minimum, « l'Etat faible », terme utilisé par la Commission européenne elle-même, et cela pose véritablement des problèmes.

Quant à la fonction publique européenne, dans les premiers temps de l'Union européenne, le statut du fonctionnaire européen était calqué sur le statut général de la fonction publique française. Or depuis quelques années, en France, ce statut évolue. Mais il y a eu aussi un commissaire européen (Kinnock) qui a fait évoluer le statut des fonctionnaires européens et on a de moins en moins de fonctionnaires, de plus en plus d'agents publics sous contrat de mission à durée déterminée dont le renouvellement n'est pas sûr. Très clairement, la tendance lourde est de ne pas recruter de fonctionnaires, à ne pas les remplacer, et à recruter des agents avec la flexicurité avec, à mon avis, plus de flexibilité que de sécurité.

*Les entreprises publiques.* Ici nous avons des comités de dialogue social pour l'électricité et le gaz ; on est en concertation actuellement pour le secteur de la gestion des déchets, des secteurs tous stratégiques. Celui qui est le plus stratégique mais qui n'est pratiquement plus public est celui d'eau. Il y a, de temps en temps, des remunicipalisations de service d'eau, mais sur le plan du statut du personnel, non ; là aussi le personnel a été en quelque sorte « dé-publicisé » pour rentrer dans le secteur des conventions collectives. Et on travaille également beaucoup avec d'autres fédérations européennes, avec des positions qui varient d'un pays à l'autre et la coordination n'est pas toujours simple.

**Les compétences transversales** font partie des politiques plus larges, notamment le thème égalité homme-femme et on souhaite là encore qu'il y ait un équilibre non seulement dans nos instances mais plus largement au niveau des politiques qui sont menées au niveau européen et national.

Le thème de la négociation collective/dialogue social, a, pour les suédois, les allemands, les espagnols, les italiens, un sens réel.

Puis il y a les problèmes mondiaux, des questions qui ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe. Nous avons un comité d'égalité des sexes et on met en place avec l'[Institut syndical européen](#) qui dépend de la CES des sessions de formation, par exemple, en novembre 2011, sur la question des salaires féminins

parce qu'il y a toujours ce fameux décalage, qui peut aller de 15 à 25% selon les pays ; d'ailleurs la France n'est pas parmi les mieux placés en la matière.

On réfléchit aussi par rapport aux responsabilités : comment se fait-il que les femmes n'arrivent pas forcément à se retrouver dans les postes de responsabilité (ce n'est pas vraiment le cas dans notre fédération, mais cela vient aussi des affiliés). On inclut systématiquement la dimension du genre dans toute négociation collective/dialogue social sectoriel. On a mené aussi une enquête sur l'impact de la crise sur les emplois féminins dans les services publics et nous sommes d'ailleurs représentés au comité des femmes de la CES.

Nous avons également un réseau qui travaille sur les thèmes de la négociation collective et qui réalise notamment des rapports sur différents pays sur des thèmes à l'ordre de jour. On a une conférence annuelle, des conférences régionales, une banque de données sur les différents systèmes de négociation collective, des études sur les bas salaires et les salaires minima (pour ces questions voir également CJCE, les arrêts Laval et Viking). On travaille également sur les questions d'externalisation – privatisation et, enfin, on essaie de se coordonner pour instaurer des normes communes au service public de l'Union européenne et cela rejoint le problème de savoir ce qu'on fait avec les services publics. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un cadre transversal, une directive sur les services d'intérêt général ?

Les liens avec le syndicalisme international se déroulent sur deux niveaux : au niveau fédéral, avec l'Internationale des services publics et la Confédération syndicale internationale (voir le 23 juin dernier, la journée mondiale des services publics).

Les défis et les revendications actuels portent surtout sur les plans d'austérité qui nous sont imposés, administration réduite, fiscalité faible, libéralisation des industries de réseau, déréglementations favorisant les entreprises et moins l'Etat et la question des services publics, considérés comme une dérogation aux règles de la concurrence, l'Europe sociale, services publics et droits fondamentaux. Quatre points essentiels pour une sécurisation des services publics, qui d'ailleurs ne font pas l'objet de la Stratégie 2020 : la révision des aides d'Etat, les concessions de services publics, les marchés publics, l'absence d'évaluation). Il y a également la position Merkel-Sarkozy sur « le Pacte euro-plus » avec la convergence pour la compétitivité.

Nous avons donc avancé comme principale revendication l'accès universel aux services publics (en termes de quantité et de qualité), et on travaille non seulement sur des secteurs qui font partie de nos secteurs), sur ce qu'on appelle le *in house* (régie ou quasi-régie - la possibilité pour une collectivité de gérer elle-même ses services publics), un statut d'intérêt général pour définir les critères de sélection de prestataires de service public. On voudrait également mettre en place un Observatoire des services publics et notamment tout ce qui concerne l'amélioration et l'innovation, un marché unique durable qui intégrerait le développement durable de manière non accessoire, une évaluation qui revient toujours comme in leitmotiv. Mais aussi des politiques qui permettraient de régler vraiment l'énergie, les télécommunications et les transports publics, qui sont des secteurs stratégiques. Puis, en termes de politiques extérieures, pour ne pas faire des accords de libre échange avec, par exemple, le Canada, la Colombie, le Mexique, etc., sans que la dimension sociale soit prise en compte. Enfin, le dossier fiscalité et la mise en place de la taxe sur les transactions financières et on aimerait que cela puisse se faire pour éviter la concurrence entre les Etats membres.

\*\*\*

**Pierre Bauby** ouvre la première série des questions et débats avec les participants.

- La question du temps consacré aux problèmes de fond et du celui dédié aux problèmes de la coordination dans le contexte des différences entre les pays.

**Anne-Marie Perret.** La coordination prend beaucoup de temps. D'une part, comme vous le soulignez, c'est la différence entre les pays. Mais cela tient aussi à nous même, syndicalistes devenus maintenant des « conservateurs » parce que c'est vrai qu'à l'intérieur de notre fédération, et aussi de la confédération, on passe souvent plus de temps quelquefois sur des problèmes sémantiques, sur des problèmes de forme,

plus que sur des problèmes de fond et cela plus dans les comités exécutifs que dans les comités permanents où le travail de fond peut se faire moins difficilement. On a parfois énormément de mal à sauter le pas vers le côté européen. Et si l'on ajoute ce que ce passe au niveau de la Commission, qu'il faut décortiquer, analyser, vulgariser pour l'échelon intermédiaire de nos membres, on a de plus en plus de mal à faire la jonction entre ce qu'on entend quand on va à Bruxelles, ce qu'on essaie de mettre en commun aussi bien dans nos comités permanents que dans le comité exécutif. Puis, quand on revient dans nos pays, essayer de passer deux ou trois messages, expliquer la sémantique européenne, la directive services, etc. On est également confrontés avec les problèmes de nos membres (réduction des salaires, réduction de personnel, externalisations, etc.). Malheureusement on passe plus de temps sur la forme que sur le fond, sauf quand on arrive à négocier avec nos employeurs publics.

- Le comité d'entreprise européen concernant en particulier les services publics.

**Anne-Marie Perret.** Il s'agit dans ce domaine des entreprises qui ont été concédées au mieux, externalisées ou privatisées. Par exemple, pour le gaz il y a un comité d'entreprise européen, il y en a un autre pour l'électricité, pour la gestion des déchets. Mais un comité d'entreprise européen n'a pas vocation à négocier, mais à être consulté.

- Comment trouver des accords dans le contexte des disparités entre le niveau européen et le niveau national ?

**Anne-Marie Perret.** C'est très variable selon les pays. Pour la France, on est confrontés avec le pluralisme syndical ; sur 5 confédérations, 4 sont membres de la CES. Pourtant on travaille au niveau des grandes régions et les syndicats français par exemple, travaillent avec le collègue France-Benelux avec une réunion de préparation du comité exécutif entre syndicats français où on arrive à avoir des positions à peu près coordonnées ; puis on confronte nos positions avec les collègues belges, néerlandais et luxembourgeois de manière qu'au moment du comité exécutif, il y ait, si possible, une expression commune au moins du collègue. Mais ensuite c'est le décalage entre nous, collègue France-Benelux, et le collègue nordique qui repose sur 85% de syndiqués et où c'est celui qui paie qui a un pouvoir, ou les syndicats tel que le gros syndicat britannique UNISON (1,2 millions d'affiliés) ; et il faut donc trouver un consensus. D'ailleurs on fonctionne par consensus et c'est très rare qu'on vote. Il y a aussi des pays réticents sur certains sujets (comme sur l'hôpital avec nos collègues suédois), ou sur le sujet des salaires minimum (en Suède par exemple, il n'y a pas de salaire minimum légal). Quand le point de départ n'est pas le même, pour qu'on arrive ensemble à se coordonner, il y a un important travail à faire.

\*\*\*

**Michel Mercadié, Secrétaire de l'EAPN France (European anti-poverty network), Membre du Conseil d'Administration de la Plate-forme sociale européenne – Analyse et propositions de la Plateforme sociale européenne sur la cohésion économique, sociale et territoriale.**

Nous représentons non plus les ONG mais les « partenaires civils ». C'est-à-dire que nous avons acquis le même statut apparent que les partenaires sociaux, en tant qu'associations représentatives de la société civile. Nous sommes sur un pied d'égalité de droit, mais la CES est une très grosse et ancienne organisation, alors que nous sommes des petites pousses, notre naissance officielle date de 1997 avec le traité d'Amsterdam et surtout par le traité de Lisbonne, article 11.

La Plateforme sociale européenne, à la création de laquelle j'ai participé, part de l'idée d'être une force à partir de toutes les organisations thématiques (moi, par exemple, je viens de la Fédération européenne des associations travaillant avec les sans abris, la FEANTSA dont je suis le président honoraire). Toutes ces organisations avaient un accès direct à la Commission pour demander à la fois du financement ou, - encouragées à l'époque par Jacques Delors, parce que nous sommes tous, historiquement si vous voulez, des enfants de Jacques Delors -, lui présenter des demandes thématiques. Avec la Commission on a pensé qu'il est bien d'avoir une voix consensuelle et unique et un regroupement de l'ensemble de ces réseaux européens. Nous avons donc créé la Plateforme sociale qui grossit progressivement ; nous sommes aujourd'hui à 45 réseaux européens rassemblant l'ensemble des thématiques sociales. Tous nos membres

sont des réseaux européens présents dans au minimum 25 et au maximum 27 pays de l'UE, pour certains au-delà de l'Union européenne, par exemple dans le cadre du Conseil de l'Europe. Nous avons également créé au printemps dernier - on l'appelle d'ailleurs l'Alliance de printemps -, une alliance avec les collègues du secteur de l'environnement et les collègues du développement durable. Mais plus on est gros et plus on fait d'alliance, plus le consensus est mou. En tout cas nous existons indépendamment de cette alliance de printemps et nous avons une alliance particulière avec la CES et sur la question de services d'intérêt général nous avons un accord de travail avec EPSU.

Vous avez évoqué tout à l'heure la question de la sémantique et j'aimerais faire un petit point sur cette question qui est essentielle. La sémantique est très importante et traduire dans au moins une langue différente, si possible dans une langue latine c'est essentiel pour se comprendre parce que le grand piège du langage européen c'est que tout le monde connaît les mêmes mots mais personne ne met la même réalité derrière les mêmes mots. Il est fait référence par exemple au *mainstreaming*. Quel sens on lui donne ? La langue anglaise est une langue imagée, alors que le français, comme les autres langues latines, est une langue conceptuelle ; passer de l'imagé au conceptuel permet de se demander « Qu'est-ce que nous raconte la Commission ? Qu'est-ce qu'il y a derrière le *mainstreaming* ? » Et souvent, le concept permet d'aller voir derrière le décor. La langue de l'Union européenne, ses traités, ses communications, ses règlements, c'est un peu comme la langue d'Esopé, c'est-à-dire qu'on y trouve le pire et le meilleur. L'autre difficulté est que l'on ne peut pas condamner l'Europe, autrement je ne serai plus là, elle mérite de se battre mais en même temps on est piégés. Après presque 20 ans d'expérience européenne on est piégés en permanence et on ne peut pas abandonner le champ de bataille.

Et puis, la deuxième chose, c'est Stendhal qui a dit ça, « la parole a été donnée à l'homme pour dissimuler ou cacher sa pensée ». Méfiez vous quand vous regardez un texte européen et dites-vous : est-ce que derrière les mots, comme par exemple « moderniser » je dois comprendre « redresser » ? Tout à l'heure vous avez parlé de la concurrence libre et non faussée ; mais la concurrence est faussée : quand on voit la fiscalité sur les entreprises en Irlande elle est complètement faussée mais ils nous répètent « la concurrence libre et non faussée ». Elle est libre, mais elle est faussée. Et « compétitivité », c'est magnifique comme terme ; derrière il y a mise en concurrence des services publics, un hôpital contre un hôpital, une école contre une école, un salarié contre un salarié, etc. Il faut donc absolument décoder le langage européen.

Derrière ce décodage il y a des réalités qui sont beaucoup moins jolies que le vocabulaire européen (lutte contre l'exclusion, cohésion économique, sociale, territoriale, société harmonieuse, etc.). Ce que nous constatons avec nos membres c'est qu'il y a 116 millions d'européens exclus et quand on nous parle de la Stratégie 2020 on se souvient de la Stratégie de Lisbonne 2000-2010 qui a totalement échoué ; on savait dès 2005 que cela ira à l'échec. La question est : est-ce que l'échec est programmé pour 2020, même s'il y a toutes les bonnes paroles : les emplois verts, la diminution de 20% des pauvres en Europe, etc. ?

J'arrive maintenant au concept clé qu'on m'a proposé de traiter devant vous, celui de la cohésion économique, sociale et territoriale, selon l'article 158 TFUE ; au quotidien, nous on parle de préférence de lutte contre l'exclusion et la pauvreté). C'est très intéressant ce que dit le traité : d'abord c'est un objectif : l'Union tend vers le renforcement (on n'y est pas) de la cohésion économique(en premier), sociale et territoriale (territoriale rajoutée à Lisbonne). Qu'est-ce que cela veut dire ? Il s'agit de réduire l'écart de développement et le retard de développement, il s'agit de développement économique. Et nous, le territoire, ce n'est pas un pays, parce que l'Union dès le début a voulu casser les frontières, pour des raisons historiques tout à fait différentes ; ce n'est même pas les régions : quand nous parlons des territoires, au niveau social par exemple, au niveau des services publics, c'est de territoires qui sont fragiles par rapport au marché unique : îles, zones rurales, montagnes ; donc de territoires où le marché unique a du mal à se développer. Ensuite, dans ce même article, on voit quel est le fonds structurels cité : ce n'est pas le FSE, c'est le FEDER et le Fonds de cohésion qui finance transports et environnement, pas le domaine social.

L'article 159 TFUE est encore plus clair : il ne s'agit plus que de la politique économique, et là, miracle, tous les fonds structurels sont présents, y compris le FSE. Autrement dit, sur quel raisonnement fonctionne la conception de la cohésion sociale dans l'UE ? L'idée est qu'à partir d'un développement économique fondé sur le marché et la concurrence, les progrès sociaux seront la conséquence. Mais les faits donnent tort, complètement tort, à cette hypothèse. Cependant, le raisonnement continue, y compris avec la crise, qui n'est pas la crise pour tout le monde, qui est une crise organisée si vous voulez, la conséquence logique d'une politique. Et il y a une explication plus rationnelle : la politique économique est globalisée, mondialisée ; le marché unique n'est pas européen, il est un marché unique sur une région, la région Europe d'un plus vaste monde ; mais nous sommes des citoyens européens alors que les représentants de la Commission, avec l'Acte pour le marché unique, nous parlent du monde. Et donc nous sommes dans une dynamique dans laquelle le social, à mon avis, est forcément perdant et malheureusement les chiffres sont là pour le prouver.

Nous, la Plateforme, nous sommes des « conservateurs », des archaïques comme disait une personne de BusinessEurope, mais nous sommes tous défenseurs du modèle social européen, celui qui est la boîte noire. Il y a les idées de l'OCDE, car la plupart des politiques, par exemple en France les politiques sur la retraite, sur l'éducation nationale, la RGPP, toutes ces politiques sont la mise en œuvre sur le territoire de la région Europe des orientations de l'OCDE, du néolibéralisme mondial. Voilà donc pour la cohésion, économique mais pas sociale.

Le deuxième concept c'est la société civile. Nous ne sommes plus des ONG, des petites unités non gouvernementales, nous sommes devenus, et il a fallu se battre pour cela, des partenaires. L'article 11 du traité de Lisbonne oblige les institutions à un dialogue ouvert, transparent et régulier avec nous. Et plus précisément, sur la base des traités nous avons construit deux sous-concepts avec la Commission et le Parlement européen : nous ne sommes pas seulement un agglomérat d'ONG mais nous sommes la société civile organisée. C'est-à-dire qu'il y a des règles de transparence et de représentativité ; par exemple, si l'un de nos membres a des membres dans 15 pays il ne peut pas être dans la société civile organisée. Le dialogue que nous poursuivons c'est le dialogue civil structuré. Ainsi, un commissaire ne peut pas nous refuser, nous avons des réunions bisannuelles avec lui ou sa DG et nous avons des réunions avec des principaux commissaires ou DG qui nous concernent ; avec le Parlement, nous faisons partie de deux intergroupes du PE, nous sommes consultés officiellement pour toutes les propositions de directives et nous sommes également consultés par les rapporteurs pour les rapports du Parlement européen. Et cela est très positif ; progressivement, les représentants de la Commission comprennent ce que l'on veut dire ; c'était le cas, par exemple, pour les services sociaux d'intérêt général, où il a fallu des années et plusieurs forums européens sur les SSIG pour que progressivement les choses évoluent dans le bon sens. Et cela est un peu rassurant. L'Union européenne avance très vite dans le domaine de la concurrence, de la compétitivité, du marché ; elle avance très lentement dans le domaine social, mais si je juge d'après mon expérience de presque 20 ans, elle avance quand même dans le domaine social.

On entend souvent dire que les SSIG ne sont pas de objets juridiques. Depuis le traité de Lisbonne, il y a un objet juridique très nouveau mais qui reste à creuser pour instant, les services non économiques d'intérêt général (SNEIG), et pour l'instant il y a un blocage de la part de la Commission, que nous essayons de forcer pour remplir cet instrument juridique. Pourquoi l'intérêt de ces SNEIG ? A partir du moment où vous êtes un service non économique d'intérêt général, toutes les règles du marché ne s'appliquent pas à vous. Par exemple, la directive services, qui n'est pas tout à fait la directive Bolkestein, parce que nous avons réussi avec le Parlement un compromis. Donc vous évitez la directive services et même les exclusions à l'intérieur de la directive services pour le logement social et les personnes les plus défavorisées, mais vous évitez aussi la réglementation sur les aides d'Etat, qui sont interdites sauf quand elles sont autorisées, et vous évitez également les problèmes de commande publique surveillée par la Commission, avec appel d'offres obligatoire. Donc il existe un intérêt pour les SNEIG, mais pour l'instant il n'y a pas de progrès sinon au Parlement d'après Lisbonne, où, même si politiquement il y a un consensus mou, sur le fond on arrive à faire avancer le Parlement qui nous aide. Par exemple, sur la taxe sur les transactions financières qui se retrouve dans un rapport d'initiative parlementaire sur les SSIG.

Les services d'intérêt économique général (SIEG) sont également un sujet très important parce que cela concerne les citoyens et en particulier les citoyens les plus fragiles. Or il y a eu cette déréglementation et sur ce point j'ai une opinion un peu différente. Prenons la SNCF, la Commission n'a pas dit au gouvernement français de casser la SNCF, elle a dit seulement pas de monopole sur le transport ferroviaire, donc pas d'obligation de faire RFF et des filiales de la SNCF, de casser l'outil. Mais il y a un piège parce que, sans obliger à avoir une privatisation, la démarche de la Commission européenne conduit à la privatisation. Il y a quelques jours le gouvernement anglais a pris la décision qui n'est pas la privatisation de la poste anglaise mais, à mon avis, qui va y conduire. Le gouvernement français a pris auparavant la même décision ; pour l'instant il n'y a pas de privatisation, mais pour les personnels, pour les contractuels, les effets sont importants et le travail en lien avec les syndicats est très important.

Donc nous demandons deux choses : premièrement, sur les SIEG, une clause horizontale sociale de telle façon que l'accessibilité aux services publics, à la fois en termes pratiques (handicapés par exemple), mais également en termes économiques (personnes sans moyens financiers) soit garantie à tous. La clause transversale existe d'ailleurs dans le traité de Lisbonne (l'article 9 TFUE), avec un système qui pour l'instant n'est pas mis en œuvre, mais qui est extrêmement intéressant, le système d'étude d'impact. C'est un système contraignant juridiquement encore faut-il le mettre en œuvre. Cette étude d'impact sur les politiques européennes peut être faite aussi *a posteriori*, c'est-à-dire sur les déréglementations déjà opérées. On peut donc aujourd'hui demander une étude d'impact pour voir si la clause sociale transversale est respectée et je crois que le Comité économique et social est convaincu et c'est où nous avons besoin d'organisations puissantes, comme le CESE et le Parlement ; ce n'est pas nous, petites plateformes à faire cela seuls.

La frontière entre SIEG-SNEIG a été tracée de façon tout à fait arbitraire par la Commission dans une communication, il y a longtemps. La Commission nous disait : il y a le domaine régalien des Etats et puis tout le reste qui est soumis ou que l'on tend à soumettre à la concurrence. Aujourd'hui, cette position ne tient plus et même le commissaire à la concurrence Almunia a franchi la ligne jaune tracée par la Commission elle-même.

Aujourd'hui nous défendons l'idée suivante : à partir du moment où il n'y a pas de marché (si vous travaillez pour les personnes âgées dépendantes là il peut y avoir un marché, les personnes âgées riches peuvent se payer des résidences luxueuses), par exemple si on travaille pour les sans abri il n'y a pas de marché, les financements sont apportés 100% par l'Etat. Mais si vous êtes en Irlande, en Grande-Bretagne, il y aura un marché là où en France il n'y a pas de marché. Autrement dit, c'est aux Etats, dans le cadre de la subsidiarité de définir, ce que nous demandons, un registre par Etat de ce que pour cet Etat est hors marché ou dans le marché. La Commission a le droit et même le devoir d'attaquer un gouvernement pour l'inscription d'un service dans le registre de façon abusive. Ce qui est en train d'avancer c'est cette question de marché / pas marché. Deuxièmement, est-ce qu'il y a un intérêt transfrontalier, ce qui intéresse l'UE ? Ou est-ce purement local, sans profit ?

Quant aux SSIG, ils peuvent être aussi bien des SNEIG que des SIEG. Sur les SSIG nous demandons la reconnaissance de l'alternative à la commande publique et parce que nous sommes en pleine révision de la directive sur la commande publique je crois que nous sommes en train de l'obtenir. Deuxièmement, lorsqu'il y a commande publique, on essaie de trouver une autre formule, qui n'est pas encore trouvée, pour que cela ne soit pas seulement le plus économiquement avantageux mais pour prendre également en compte le social, pour être aussi socialement avantageux. Le moins disant est un piège, surtout pour un service qui doit être assuré dans la durée et dans l'espace, car un service public est là pour l'ensemble des citoyens pas seulement pour les citoyens ou territoires solvables, ce qu'est en train de faire par exemple SNCF. Et nous demandons un bouclier social. On ne peut pas empêcher les évolutions qui nous dominent, mais il faut au moins des critères sociaux. Et même si nous avons des cultures différentes (par exemple, sur les SSIG, l'Allemagne fait blocage parce que le concept allemand de *Deseinsvorsorge* – prévoyance dans le domaine de la vie - est un concept étranger à une mise en œuvre européenne et qu'ils ne veulent pas mettre sur la table européenne pour ne pas être dans la même ligne que les britanniques qui

sont dans la concurrence), sur les critères nous avons un consensus. Et pour nous, l'engagement sur les SSIG est au cœur du social, de la cohésion sociale en Europe.

Le grand piège de ce discours social de l'Union européenne c'est que les budgets ne vont pas au social. Quand on dit société harmonieuse, société cohésive, emplois de qualité, services sociaux de qualité, mais que vous ne mettez pas les budgets derrière, on n'arrivera pas aux résultats. Et donc nous demandons pour la Stratégie 2020 par exemple, à l'intérieur de laquelle il y a une ligne directrice extrêmement intéressante – dans le jargon européen, la plateforme pauvreté – de mettre une ligne spécifique du budget européen sur cette plateforme ; autrement, il y aura un échec sur la réduction drastique du nombre des pauvres en Europe. Les chiffres Eurostat de 116 millions d'exclus datent d'avant le constat des dégâts de l'austérité ; ici ce n'est pas la crise, c'est l'austérité publique, et là nous avons des remontées assez difficiles. Nous avons donc écrit à la Commission et nous sommes dans les discussions pour qu'après 2014 ils soient en accord avec les objectifs politiques qui sont annoncées. Quant au FSE, il y avait 12% dans l'actuelle période, affectés à l'inclusion, à la lutte contre l'exclusion. Nous disons qu'on ne peut pas à la fois avoir la Stratégie 2020 et avoir un FSE minimum ; et je peux vérifier en France, le FSE qu'on reçoit pour lutter contre les sans abri c'est trois fois rien. Dans le secteur de l'anti discrimination et de l'égalité hommes-femmes, on est passé de 70 à 60% dans l'actuel FSE par rapport à l'ancien FSE. Donc il faut absolument que le FSE soit financé et que la plateforme pauvreté soit financée de façon spécifique et à l' hauteur de l'ambition.

Pour conclure, il faudra réformer les traités ; je crois que même Merkel et Sarkozy en sont d'accord parce qu'ils ont violé les traités. Ces articles concernant la BCE sont anti-économiques, par voie de conséquence anti-sociaux, parce que si l'on prête à 18% à la Grèce c'est à cause de cela qu'elle est obligée de créer l'austérité générale sur les personnes et, dans l'austérité générale, ce sont les personnes les plus fragiles qui en souffrent le plus. Et *a contrario*, quand on a connu une période de croissance, les personnes les plus fragiles n'en profitent pas.

Ce n'est pas demain qu'on va réformer le traité de Lisbonne, et il faut donc appliquer ce qui est bon dans les traités – l'article 9, l'article 11, l'article 14, et les règles de financement pour que les services publics soient accessibles à tous en respectant à la fois l'égalité homme-femme, la non-discrimination, etc. ; il faut y arriver. Pour l'instant la Commission nous dit qu'il n'y a pas d'accord politique. Or par rapport à d'autres règlements la Commission n'a pas eu la même position mais a présenté un projet de règlement, donc il faut commencer. Et puis le Protocole 26 dans lequel il y a les SNEIG. Le social doit être transversal. On ne peut pas refaire l'Europe depuis le traité de Rome, la remettre à l'endroit, mais il faut au moins obtenir que le social soit transversal et cela doit être un objectif qui n'est pas utopique. Et, avec des études, montrer au politique que les dépenses sociales ne sont pas un coût mais un investissement. Nous avons des exemples avec l'insertion par l'activité économique en France, qui se fait région par région. Sur le plan purement financier, quand les pouvoirs publics, tous confondus, investissent 1 euro dans l'insertion par l'activité économique, ils récupèrent 1,95 euros ; et pour le même investissement de 1 euro dans une région donnée il obtient la redistribution dans le secteur économique de 1,75 euros.

Il faut développer l'économie sociale qui est porteuse d'emplois non délocalisables, des emplois qui répondent aux besoins des citoyens, parce que les emplois du marché répondent aux besoins du marché, et les emplois de l'économie sociale répondent aux besoins des citoyens, comme les emplois publics. De ce point de vue il faudrait préciser que les PPP, ceux que le commissaire Barnier développe actuellement, c'est du privé marchand. Pour notre part nous défendons le partenariat public-public.

Enfin, c'est la ligne budgétaire parce que tant que nous resterons sur la même ligne budgétaire, avec la même conception budgétaire, et sans taxe additionnelle, on n'arrivera pas à sortir l'Europe de la situation dans laquelle elle se trouve.

\*\*\*

**Pierre Bauby** ouvre la deuxième série des questions et les débats avec les participants : comment développer la cohésion et la contribution des services d'intérêt général à cette cohésion ?

- Effets des actions des partenaires sociaux et civils, quelle(s) critique(s) ?

**Michel Mercadié :** La méthode ouverte de coordination (MOC), on peut la juger par rapport au passé et sur ce qui nous attend. Par rapport au passé, cela a été très positif. C'est une méthode ouverte mais à qui ? Avant tout, cela a permis aux administrations publiques de se rencontrer pour parler d'Europe. Parce qu'en France par exemple, il n'y avait pas de coordination interservices. Elle est ouverte aux associations, parce qu'on a eu l'occasion de siéger dans toutes les réunions de travail pour apporter de la matière et du terrain, y compris de l'étranger, et cela a permis, au moins en France, à des associations qui n'étaient jamais consultées, de donner leur avis. C'était également le cas dans les pays de l'Europe de l'Est où il n'y avait pas de culture de rencontre et de concertation. Tout cela a permis de rendre visible le fonctionnement. Aujourd'hui, dans les plans nationaux de réforme - réforme qui est une régression -, qui sont fournis par chaque Etat à la Commission, la MOC est en train de disparaître. Autrement dit, même si nous sommes informés, s'il y a de la transparence, nous ne sommes plus les acteurs, les partenaires dans les Plans nationaux de réforme, mais des observateurs.

- La dimension territoriale, le lien entre l'économique et le social, un moyen de rebond pour éviter que le social ne soit que perdant ?

**Michel Mercadié :** Dans le traité, la clause transversale porte sur les politiques conduites directement par l'UE, donc sur une petite partie de ce qui nous concerne. La grande difficulté quand on discute avec les fonctionnaires européens c'est de trouver la frontière entre ce qui relève de l'Europe et ce qui relève des Etats membres. Les clauses sociales n'apporteront pas du social partout. Elles apporteront une garantie sociale, une évaluation de l'impact social des politiques européennes.

Quant au territoire, on n'a pas la même conception du territoire. Pour nous à la Plateforme il y a d'abord la diversité. On ne veut pas que la France soit sacrifiée au bénéfice d'une culture britannique ou anglo-saxonne ou scandinave, ni être impérialistes et dire que la culture scandinave doit s'effacer devant la culture latine. Nous essayons de travailler sur la diversité culturelle, qui nous paraît correspondre aux besoins des citoyens et à la démocratie. Deuxième notion, le territoire est une notion de territoire de vie et de travail (région, pays, ville). Et là on réclame la subsidiarité. Puis, je rappelle l'article 106 TFUE et là nous avons une double démarche : nous travaillons avec les institutions européennes et nous poussons nos membres à travailler auprès des gouvernements nationaux et c'est très difficile à faire. En même temps il y a un piège : quand on voit des gouvernements en France on leur dit que dans le domaine social ils ne sont pas obligés de passer un appel d'offres s'ils sont en convention. Obtenir un règlement sur la base de l'article 14 c'est mettre fin à ce flou artistique qu'utilise la Commission pour développer le marchand.

**Pierre Bauby** intervient avec un exemple récent concernant l'étude d'impact. Dans sa Communication pour l'Acte sur le marché unique, Michel Barnier avait fait, parmi les 50 propositions, une qui concernait l'instauration au plan européen d'un service universel bancaire européen. Quand les 50 propositions sont devenues 12 priorités, cela a été repris et il devait y avoir un projet de directive en ce mois de juin. Et puis, la semaine dernière, le collège des commissaires a décidé de retirer le projet de directive en question au prétexte que deux études d'impact avaient été menées (tenues secrètes, faites par des consultants, parce que la Commission n'a pas les moyens de faire le travail elle-même) qui concluaient que ce ne serait pas positif. Avec le traité de Lisbonne, pour tout projet de directive la Commission doit justifier au regard de l'étude d'impact que cela apportera un plus et au regard du principe de subsidiarité que c'est justifié au plan européen. Et donc il y a eu la décision de remplacer le projet de directive par une recommandation au mois de juillet, avec quand même la réserve que si dans un an il subsiste 30 millions exclus du système bancaire en Europe, la Commission réagira par la voie d'une directive. Donc l'étude d'impact est décisive mais il faut qu'elle soit ouverte à tous les acteurs, que le cahier des charges ne soit pas défini que par la seule Commission.

- L'intégration de la jurisprudence européenne quant à la frontière SIEG-SNEIG dans la stratégie des discussions.

**Michel Mercadié :** J'ai connu l'évolution de la Cour ; il y a 15 ans elle était notre « ennemi », elle était rigide et pro-marché. Aujourd'hui, cela fait partie de ma stratégie en tant que président du groupe de

travail sur les SSIG, de passer de la DG emploi affaires sociale à la DG marché intérieur, à la DG concurrence, et l'étape suivante c'est la CJUE, parce que la Cour a évolué et aujourd'hui la frontière entre économique et non-économique est en train d'être revue de façon très intéressante. L'intervention du juge Laenerts au Forum SSIG de 2010 le prouve.

**Pierre Bauby** note également que c'est le même juge qui a participé à l'Intergroupe services publics du Parlement européen il y a un mois où il a reprécisé sa position pour dire : on prend nos responsabilités de Cour de Justice quand on nous demande d'interpréter les traités, le droit européen. Mais que le législateur prenne ses responsabilités. Parce que si les règlements, les directives sont claires, le rôle de la Cour de Justice n'est plus clé. Donc c'est au législateur de clarifier un certain nombre de principes.

**Anne-Marie Perret** : Je suis peut-être un peu moins optimiste au regard de trois ou quatre derniers arrêts, entre autres Laval et Viking, mais il y a eu aussi Luxembourg et Ruffin sur des problèmes qui quelque part viennent aussi impacter la souveraineté des Etats (c'était le cas pour Luxembourg). C'est le problème aussi du moins disant social dans le cadre de l'arrêt Rüffert au niveau des marchés publics. Ce qui est gênant dans les arrêts de la Cour de Justice c'est justement ce terrain mouvant, c'est-à-dire qu'un coup elle sera à l'Est, un coup elle sera à l'Ouest, et on arrive pratiquement à des contradictions. Cela n'est pas satisfaisant au regard de la législation, de la démocratie, parce que si c'est de la magistrature uniquement que des solutions viennent ; cela nous ne va pas parce que cela remet en cause, notamment dans le cas Viking, des droits sociaux fondamentaux et notamment le droit de grève ; ou, dans le cas Laval, cela remet en cause la libre négociation. On est donc dans ces situations à la limite entre les conventions de l'Organisation Internationale de Travail et les règles qui sont édictées au niveau européen. Et cela ne date pas d'hier et en plus s'aggrave, justement dans le domaine social. S'il faut aller aussi vers les juges de la Cour de Justice c'est un travail supplémentaire et avec aussi un côté aléatoire. C'est vrai qu'on a connu aussi des arrêts qui étaient plutôt, si on peut le dire, de caractère social, par exemple en matière de détachement des travailleurs pour dire qu'on applique la loi du pays dans lequel le travail est presté. Ces variations sont liées aux tendances politiques, et le côté aléatoire me gêne dans l'activité de la Cour de Justice, surtout au regard de derniers arrêts.

- La cohésion : différencier en termes organisationnels le rôle de Parlement européen et les moyens des acteurs sociaux et de la société civile pour construire des tours de table, pour avancer le travail de consensus, travailler la cohésion conceptuelle entre les différents acteurs et différentes perspectives (juridiques, politiques, économiques, culturelles et anthropologiques) et initier des évaluations.

**Anne-Marie Perret** : Sur la question de la concertation autour des problèmes de cohésion, je voudrais rappeler le travail qui a été mené autour de la directive sur le temps de travail en coordination très fréquente avec le Parlement européen, en particulier avec l'un de ses membres. Il y a également, ce qui est plus difficile à faire mais qu'on arrive maintenant avec l'Intergroupe service public, même s'il ne s'agit pas de négociation, de se mettre à la table des discussions pour construire un consensus. Et là on a besoin aussi de la Commission, de ses membres concernés. Mais si on met les pièces ensemble il faut qu'ils s'ajustent à un moment donné. Or l'initiative législative appartient à la Commission, le rôle du Conseil est important, et donc il faut qu'on fasse du travail au niveau national, mais cela est différent selon les sujets.

Par rapport à l'évaluation, on amène nos propres études, d'ailleurs souvent financées par le budget européen. Par exemple, quand il a été discutée la mise en place du comité de dialogue social sectoriel des administrations nationales et européennes, il a fallu d'abord prouver notre représentativité au plan européen et donc c'est nous qui avons demandé à l'Institut syndical européen de faire une étude en ce sens. De même, quand il y a des consultations on fait nos propositions et si elles ne sont pas retenues, elles deviennent des revendications. Je crois que si le syndicalisme européen a des faiblesses, il a également cette force de ne pas être uniquement réactif mais d'être, par le biais même des traités, cette force de proposition.

**Michel Mercadié :** Au niveau national, on travaille naturellement avec les gouvernements pour les transpositions des directives, puis dans le cadre de la MOC.

En ce qui concerne les relations avec les instances européennes, au niveau du Parlement nous travaillons beaucoup maintenant avec les intergroupes où on a un rôle pédagogique, pour alimenter le débat, un rôle de proposition, nous travaillons beaucoup avec les rapporteurs qui souvent sont des personnes peu compétentes dans la matière au départ et l'intérêt est que le rapporteur soit ouvert, pour nourrir son rapport ; on travaille aussi avec l'ensemble des parlementaires sur les déclarations pour rassembler des signatures de soutien, déclarations qui vont à la Commission qui doit en tenir compte.

Nous travaillons également avec le Comité des régions, même si c'est une petite organisation du point de vue de sa puissance politique, avec le Comité économique et social européen, où il y a également souvent des personnes peu compétentes sur certains sujets et auxquelles on apporte les informations du terrain ; le CESE est lui aussi une petite machine, qui prend du temps, qui marche doucement, mais qui marche et qui a l'avantage de représenter la société civile, le patronat et les syndicats.

A l'intérieur de nos membres, nous pouvons également trouver, même si l'on n'a pas la force de faire des sondages exhaustifs ou des études montrant exactement les statistiques dans l'ensemble de l'Europe, mais nous pouvons fournir des éléments sur certains pays.

- La représentation des SIG au niveau du dialogue social européen dans la perspective de l'approche européenne fonctionnelle des services d'intérêt général et par rapport à l'architecture actuelle des organisations représentatives et des évolutions prévisibles.

**Anne-Marie Perret :** En fait, c'est une question de fond. On a été la semaine dernière au [Congrès du CEEP](#) qui est notre partenaire naturel pour, de plus, certains accords sectoriels. Le fait que les missions passent d'un opérateur public à un opérateur privé change la structure, le régime juridique des salariés et c'est un gros problème car on est obligés à la fois de négocier entre nous, sur le plan interfédéral, à l'intérieur de la CES, et, si c'est quelque chose qui va au delà de notre seule fédération, bien souvent cela revient dans le cadre des activités, des actions de la CES, laquelle a pour partenaire côté employeurs non seulement le CEEP mais aussi BusinessEurope qui est très préoccupé de tout ce qui est service public de manière à pouvoir les privatiser. C'est vrai que l'on voudrait que cela s'arrête un peu, que cela ne se réduise pas, mais c'est ce qui se passe. Et ce qu'on sent à l'intérieur même d'EPSU, c'est qu'il y a une perte du terrain du fait que lorsque certaines missions passent au privé, les salariés eux-mêmes deviennent des salariés du privé et dans ce cas c'est « au bénéfice » d'une autre fédération à l'intérieur de la CES (par exemple pour France Télécom, La Poste, etc.). Ce n'est pas une raison pour que demain on commence à se battre mais cela devient de plus en plus difficile au sein même du mouvement syndical européen de faire entendre la voix des services publics, alors qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de la concurrence libre et non faussée. Et je crois que le CEEP a été et est toujours confronté avec des interrogations similaires.

**Michel Mercadié :** Je ne suis pas d'accord sur le fait que le statut de l'opérateur importe moins, c'est un slogan qui ne couvre aucune réalité. Parce qu'il faut aller plus loin, jusqu'au personnel. Le management du personnel au statut public n'est pas de tout le même que celui dans une entreprise privée. Le personnel qui n'a pas un statut est mis en concurrence et cela détermine tout un système qui conduit aux catastrophes humaines (voir par exemple le cas de France Télécom), mais catastrophe également pour l'intérêt général. Une entreprise privée marchande est là pour faire du profit (voir Fukushima, mais également le transport ferroviaire au Royaume-Uni, la gestion des déchets en Italie, les oligopoles dans le secteur de l'eau). Je suis donc tout à fait hostile à cette idée que ce qui compte c'est qu'un service soit rendu. Nous sommes ici dans le domaine de l'aménagement du territoire, même si aujourd'hui nous sommes davantage dans le déménagement du territoire ; or la France que j'ai connue c'est une France de l'aménagement, de la DATAR, qui faisait moins d'exclus que la France du déménagement du territoire.

- Le problème de la différence sémantique, des typologies des besoins, des droits fondamentaux, quels moyens et lieux dans un post-Etat providence d'interroger les changements du travail, des modes de production ?

**Anne-Marie Perret** : quand on parle de cohésion il y a plusieurs autres mots qui reviennent : c'est la notion de lien, de bien public ou du bien commun, et il me semble que même si l'Etat providence du néo-/ultra-libéralisme est réduit, on a réussi à identifier ce qui permet de faire du lien, c'est-à-dire de ne pas avoir un agrégat d'individus, mais des sociétés cohésives, en tout cas cohérentes, de faire du vivre ensemble ; si l'on combat l'exclusion, on pense là aussi qu'il y a cette notion de service public universel, la notion d'abordabilité et donc de faire en sorte que tout ce qui est éducation, santé, accès à l'eau, soit au rendez-vous, car au moment où l'on touche aux droits fondamentaux, on touche à la démocratie. Pour nous, service public et démocratie vont de pair, parce que ce n'est pas seulement un service rendu à un individu ou à un citoyen, mais que c'est ce qui permet véritablement de faire vivre la cohésion économique, sociale et territoriale.

- Démocratie et lobbying, le rôle et les moyens des acteurs sociaux et de la société civile organisée.

**Michel Mercadié** : Sur la question de la démocratie, je vois le consensus des dernières années quant à la participation des usagers des services publics. On a construit les politiques d'abord avec les associations qui travaillent avec les personnes en difficulté et maintenant il y a une obligation de donner la parole et de faire entendre les besoins de la part des usagers eux-mêmes – concept de participation – qui n'était pas du tout dans notre culture française. Mais je ne suis pas du tout d'accord pour qu'on nous traite de lobbyiste, parce qu'un lobbyiste c'est quelqu'un qui travaille, qui est embauché par des intérêts financiers pour les faire avancer au détriment de l'intérêt général. Nous nous sommes des avocats des citoyens.

Notre force tient au fait que les institutions européennes, la Commission, ont besoin de nous, parce que les fonctionnaires de la Commission européenne sont des personnes hors sol qui ne connaissent pas du tout le terrain ; or les besoins des citoyens changent. Par exemple, je peux vous dire que pour les sans abri, il y a 28 ans cela n'avait rien à voir avec la situation actuelle. Les besoins sont changeants et les institutions européennes ont besoin de les connaître et d'avoir nos propositions pour répondre à ces besoins.

**Pierre Bauby** note encore que la Commission européenne a d'autant plus besoin de toutes ces interfaces qu'elle est l'objet de barrières de la part des Etats membres qui cherchent à limiter ses pouvoirs et prérogatives et donc posent des obstacles à l'accès de la connaissance par la Commission de ce que se passe dans les Etats ; pour court-circuiter le blocage des Etats, la Commission s'adresse aux acteurs qui ne sont pas tous égaux, mais cela crée des opportunités qui n'existaient pas de la même manière, surtout à 27 Etats membres.

\*\*\*